

# HARU INVEST - LES INFORMATIONS DE L'ADC FRANCE

**Categories:** [Cryptomonnaies](#), [Options binaires](#), [Placements atypiques](#)



Le monde officiel des crypto monnaies est peu ou pas régulé. Cela se traduit par des situations particulièrement délicates pour les investisseurs particuliers. Un parfait exemple concerne la plate forme HARU INVEST.

## Les faits

Nous publions plusieurs articles qui explicitent la situation

### La situation au 23 juin 2023 :

<https://cryptonaute.fr/tourmente-haru-invest-licencie-100-employes/>

### La situation en février 2024 :

<https://cryptonaute.fr/dirigeants-haru-invest-arretes-escroquerie-826-millions-de-dollars/>

<https://news.bitcoin.com/fr/les-principaux-dirigeants-de-la-plateforme-de-crypto-monnaies-haru-invest-arretes-pour-avoir-pretendument-detourne-826-millions-de-dollars/>

Nous publions un extrait de l'article du site bitcoin.com :

*"L'enquête a révélé que Haru Invest, une entreprise qui promettait de hauts retours sur les investissements crypto, trompait ses clients en s'engageant dans des stratégies d'investissement risquées tout en prétendant utiliser des "techniques d'investissement diversifié sans risque". La fraude*

*présumée s'étend de mars 2020 à juin 2023 et a affecté environ 16 000 clients qui avaient déposé leurs cryptomonnaies sur la plateforme, s'attendant à des rendements substantiels."*

## **La situation en juin 2024**

<https://www.binance.com/fr/square/post/2024-06-27-haru-invest-3600-10029904229218>

## **Les conséquences :**

Les investisseurs n'ont plus aucune chance de récupérer leur placement. L'incarcération des dirigeants et le montant en cause ne permettent pas d'espérer un retour des fonds.

## **Les difficultés**

Il s'agit d'un important dossier dont les tenants et aboutissants se passent en Corée. Nous ignorons totalement le fonctionnement du système judiciaire coréen.

Les recours contre les personnes à l'origine de ce trouble sont donc très difficiles à engager.

## **Les propositions de l'ADC France**

### **Le recours**

Le seul recours qui semble envisageable est un éventuel recours contre les plate-formes de crypto monnaies utilisées pour les règlements.

Notre avocat spécialiste, Maître Arnaud DELOMEL, envisage une action contre celles-ci.

Cela ne sera possible que si nous regroupons des consommateurs concernés par ce dossier.

### **Les modalités**

Nous allons créer une mailing list qui va regrouper toutes les victimes qui nous contacteront.

Nous ferons un point d'étape fin septembre.

Si nous avons un nombre significatif de personnes concernées, Maître DELOMEL proposera une action.

Nous recontacterons courant octobre les consommateurs qui nous ont contactés.

Nous vous demanderons d'être adhérent de l'association. Nous ferons le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/adc-lorraine/adhesions/re-adhesion-simple>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Maître DELOMEL et nous même seront très attentifs à ce dossier symptomatique des pièges des placements sur la crypto monnaie.

